



Difficulté pour la rédaction du testament

Par **Mitchell53**, le **24/08/2014** à **11:46**

Bonjour à toutes et à tous,

Je vais tenter d'être le plus clair possible.

Je suis "Pacsé", sans enfant actuellement et nous avons un projet de construction (les travaux vont bientôt commencer)

j'essaie de rédiger mon testament pour compléter le PACS, mais ma situation et mes souhaits ne sont pas simple a rédiger, et je souhaite que cela soit conforme et respecté.

Mes souhaits :

- Léguer mes parts de ce bien immobilier (propriété et usufruit) et mon argent à ma compagne.

Je possède un bien locatif également (bien uniquement en mon nom)

Mes souhaits :

- si nous avons des enfants, la propriété de ce bien au(x) enfant(s) et les revenus des loyers (usufruit) à ma compagne pour subvenir aux besoins de(s) enfant(s).

- Si nous n'avons pas d'enfant à mon décès, ce bien immobilier revient au(x) parent(s) et frère(s)/soeur(s) suivant la dévolution classique.

J'essaie, en m'inspirant du net de le rédiger mais en vain, je n'arrive pas à être clair.

En vous remerciant par avance
Mitchell53

Par **Mitchell53**, le **23/09/2014** à **21:08**

Bonjour,

Je suis toujours sur la même recherche, une personne pourrait elle m'aiguiller dans la

rédaction de ce testament ?

Merci par avance
Mitchell53

Par **janus2fr**, le **24/09/2014 à 08:14**

Bonjour,
Avec un projet aussi particulier, pourquoi ne vous faites-vous pas aider par votre notaire ?
C'est sa spécialité...

Par **Mitchell53**, le **28/09/2014 à 10:20**

Bonjour et tout d'abord merci pour votre réponse.

Comme vous, je me disais que c'était sa spécialité.

Nous l'avons rencontré pour des informations sur l'achat de notre terrain, et pour notre PACSE.

Il devait se charger des différents documents pour le PACSE, mais n'a jamais donné de nouvelles. Devant ce fait, nous nous sommes "pacsé" par nous même. Il devait nous faire parvenir des exemples de testaments à lui remettre lors de la signature définitive du terrain, nous attendons toujours

C'est pourquoi je me suis retourné vers ce forum.

Je n'ai pas besoin que l'on me rédige tout, mais simplement que l'on m'aiguille sur les termes à utiliser dans tel ou tel cas.

Merci
Cordialement
Mitchell53

Par **Mitchell53**, le **12/10/2014 à 13:42**

Bonjour,

une personne pourrait elle m'aiguiller sur les termes à utiliser ?
Merci

Par **Afterall**, le **12/10/2014 à 18:57**

Bonjour,
Vous pouvez le rédiger tel qu'il suit :

Je soussigné,
M. ++++

Prends les dispositions testamentaires suivantes :

- Je révoque toutes dispositions antérieures ;
- J'institue légataire en pleine propriété de la maison de ++++ et la totalité de mes comptes bancaires ma compagne Melle ++++

(Attention : en cas d'enfants à votre décès, cette disposition pourrait être réduite car entamant la réserve de vos enfants : l'idéal serait de la cantonner à l'usufruit)

- Concernant mon bien de ++++, mes souhaits sont les suivants :
- si nous avons des enfants, la nue-propriété de ce bien ira au(x) enfant(s) et les revenus des loyers (usufruit) à ma compagne pour subvenir aux besoins de(s) enfant(s).
- Si nous n'avons pas d'enfant à mon décès, ce bien immobilier ira au(x) parent(s) et frère(s)/soeur(s) suivant la dévolution classique.

Fait à ++++

Le ++++

(Le tout est à écrire de votre main sur une feuille de papier libre).

Par **Mitchell53**, le **12/10/2014** à **21:45**

Bonsoir Afterall,

Merci de votre précieuse aide.

Comment stipuler pour notre bien en commun que si nous avons des enfants, je ne souhaite pas qu'elle soit mise à la porte (on ne sait jamais ce qui arrive, comme elle dit, prévoyons le pire et le meilleur arrivera), les enfants ont la nu propriété et ma compagne l'usufruit ?

Merci encore

Par **Afterall**, le **13/10/2014** à **10:20**

Bonjour,

Le simple fait de l'instituer usufruitière de votre succession la protège à vie.